

**CONDITIONS
TARIFAIRES 2019**
PERSONNES
MORALES ET
PROFESSIONNELS

BANQUE
TRANSATLANTIQUE

Généralités

Ce document présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1^{er} janvier 2019

Prix des services

Les prestations ne comportant pas la mention HT ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication. Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

Contacts

Votre chargé d'affaires est votre premier interlocuteur.

Bonne exécution des contrats - Réclamations

Les demandes du client portant sur la bonne exécution du contrat conclu avec la banque, de même que les réclamations portant sur tout produit ou service de la banque sont à formuler, soit directement auprès des guichets de la banque, soit par courrier ou par courriel. L'adresse e-mail de la banque est disponible sur le site www.banquetransatlantique.com. Le client peut aussi appeler le numéro dédié 09 69 32 06 06.

Dates de valeur

Les dates de valeur appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos agences et sous www.banquetransatlantique.com.

Filbanque, vos opérations en ligne

- par téléphone : **0 892 700 300** Service 0,35 € / appel + prix appel
- site internet : www.banquetransatlantique.com

Recommandations

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix. Demandez le à votre chargé d'affaires.

Perte ou vol de vos cartes

Opposition 24h/24 - 7j/7 :

- sur Filbanque
- par téléphone en France au + 33 3 88 39 85 78
- par téléphone depuis l'étranger + 33 3 88 39 85 78

Médiation des litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers

Après épuisement des recours amiables internes, le client a la possibilité de choisir entre :

- le Médiateur du CIC (www.lemediateur-cic.fr)
63, Chemin Antoine PARDON 69160 Tassin La Lune et,
- le Médiateur de l'AMF (www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF)
17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

La saisine d'un des deux médiateurs étant définitive et le choix irrévocable.

Sommaire

- 3 Gestion du compte
- 4 Moyens de paiement en euros
au sein de la zone SEPA
- 7 Moyens de paiements internationaux
- 8 Monétique
- 10 Banque à distance
- 11 Crédits et garanties
- 12 Placements financiers

Gestion du compte

SERVICES COURANTS

Mise à disposition de chéquier ou de carnet de bordereaux de remise en agence	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier en recommandé avec AR (hors frais postaux) ou de carnet de bordereaux de remises	3,10 €
Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, un contrat de gestion de compte à distance, une carte de paiement à autorisation systématique (en inclusion : paiements d'opérations sur Internet et retraits d'espèces dans l'UE) et deux formules de chèques de banque par mois.	Gratuit
Clôture ou transfert d'un compte courant	160,00 €

INFORMATIONS

Relevé de compte, envoi postal :	
- mensuel	Gratuit
- autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	1,85 €
Avis d'opéré (débit/crédit) complémentaire par courrier	1,85 €
Courrier d'information aux émetteurs pour la mobilité bancaire, envoi postal (destiné aux émetteurs de virements ou de prélèvements)	1,85 €
Web Relevés (dématérialisation des documents sur Filbanque, dont les relevés de comptes) ¹	Gratuit
Réédition d'un extrait de compte, par ligne :	0,10 €
- minimum	18,50 €
Conservation de relevés en agence par trimestre	150,00 €
Frais de recherche de documents :	
- ancienneté inférieure ou égale à 12 mois	22,00 € HT
- ancienneté supérieure à 12 mois	36,00 € HT
Production d'échelle d'intérêts	7,80 €
Délivrance d'attestations diverses	19,00 € HT
Frais de recherche consécutive à adresse erronée (NPAI/PND)	50,00 €
Attestation de soldes pour les commissaires aux comptes par SIREN, à partir de	185,00 € HT
Copie d'un chèque ou d'un bordereau de remise :	7,00 €
Gestion des pouvoirs (par modification) :	
- normée BT	12,00 €
- autres	34,00 €
Service coursier	Nous consulter

⁽¹⁾ Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coût du fournisseur d'accès Internet ou de l'opérateur

SUIVI PARTICULIER DU COMPTE

Frais de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois, par an	30,00 €
Frais annuels de tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans	Gratuit
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	13,50 €
Commission d'intervention :	
- par opération	9,90 €
- plafond journalier	39,60 €
Frais par saisie-attribution	110,00 € HT
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant dû au Trésor Public ou au créancier
- maximum	83,33 € HT

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,30 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	25,00 €
Impayé sur échéance de prêt, lettre de relance	32,50 €

ARRÊTÉ

Intérêts débiteurs

Condition générale en absence ou au-delà d'une autorisation :
plafond du taux réglementaire¹ minoré de 0,05 %

(1) Taux plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie des découverts en compte des personnes morales, publié au Journal Officiel. Calcul sur la base des « nombres » de la période d'arrêté.

Commission de risque :

- commission de plus fort découvert <i>Commission limitée aux intérêts débiteurs. Taux appliqué au plus fort découvert de la période d'arrêté, multiplié par le nombre de mois qui la compose.</i>	0,080 %
- commission d'immobilisation <i>Taux appliqué au solde moyen débiteur de la période, si le compte est débiteur de plus de 51 jours consécutifs ou non au cours du trimestre (17 jours dans le cadre d'un arrêté mensuel).</i>	0,60 %
- commission de dépassement <i>Taux appliqué sur la différence entre le solde débiteur comptable le plus élevé de chaque mois de la période et l'autorisation.</i>	0,25 %

Commission de gestion :

- Frais de tenue de compte, par mois, à partir de	36,00 €
- Commission de mouvement	2,00 ‰
- Commission de non utilisation de crédit	0,50 %
<i>Taux appliqué à la quote-part non utilisée du crédit accordé pour la période d'arrêté</i>	
- Fusion d'échelles d'intérêts	Nous consulter

Moyens de paiement en euros au sein de la zone SEPA

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

EEE (Espace Économique Européen) : 28 pays de l'Union Européenne + la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Zone SEPA (Single Euro Payments Area) : EEE + la Suisse, Monaco, Jersey, Guernesey, l'île de Man et Saint-Marin.

La Réglementation européenne a défini le cadre juridique des Services de Paiement au sein de l'EEE. Elle a introduit de nouveaux moyens de paiement "SEPA", uniformisant le virement et le prélèvement. Certains moyens de paiement nationaux n'ont pas migré vers le SEPA tels que les chèques, effets de commerce, virements de trésorerie...

Pour être éligible SEPA, le virement doit respecter les caractéristiques suivantes :

- être libellé en euros,
- être opéré au sein de la zone SEPA,
- être de nature ordinaire (non urgent/express),
- être obligatoirement en frais partagés (option «SHA»),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number - Identifiant international d'un compte) du bénéficiaire.

Les ordres de paiement avec l'option de frais «BEN» (ensemble des frais à la charge du bénéficiaire) ou «OUR» (ensemble des frais à la charge de l'émetteur) sont désormais interdits au sein de l'EEE, les ordres émis et reçus avec ces options seront automatiquement transformés par nos soins en option «SHA», avec application de nos frais et de ceux des correspondants.

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière. Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de Banque à Distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 10).

LES ENCAISSEMENTS - MOYENS DE PAIEMENT SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

Encaissement de SDD par télétransmission ou Internet (Filbanque) :	
- frais par remise	2,65 €
- commission de service par SDD CORE	0,39 €
- commission de service par SDD B2B	0,49 €

- enrichissement avec données du mandat, par SDD	0,10 €
SDD remis et retourné impayé	15,60 €
Gestion des Identifiants Créanciers SEPA (ICS) :	
- demande d'ICS à la Banque de France	40,00 €
- intervention sur ICS	Nous consulter
Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)	
Réception d'un SCT	Gratuit
Réception d'un virement instantané	Nous consulter
SEPA Mail	
Émission de demande de règlement de factures	Nous consulter
Contrôle du titulaire du compte IBAN	Nous consulter

LES ENCAISSEMENTS - MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

Espèces	
Versements d'espèces : suivant conditionnement et mode de livraison	Nous consulter
Echange de monnaie	Nous consulter
Chèques en euros payable en France	
Remise de chèque(s)	Gratuit
Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé :	
- inférieur ou égal à 50,00 €	Gratuit
- supérieur à 50,00 €	16,20 €
Chèques en euros payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	cf. moyens de paiement internationaux
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euros payable en France	
Télétransmission ou Internet (Filbanque) :	
- frais par remise	2,65 €
- commission de service par effet	0,53 €
Papier :	
- frais par remise	17,00 €
- commission de service par effet	5,60 €
Effet remis en crédit après encaissement :	
- commission de service par effet	18,50 €
Commissions liées :	
- effet remis retourné impayé	18,50 €
- demande de prorogation, réclamation, changement de domiciliation, avis de sort, annulation, présentation à l'acceptation	18,50 €
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euros payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	cf. moyens de paiement internationaux
Virements non SEPA reçu	
Virement de trésorerie en euros en provenance de la France	Gratuit
Virement de trésorerie en EUR en provenance d'un autre pays de la zone SEPA (hors France)	cf. moyens de paiement internationaux

LES PAIEMENTS - MOYENS DE PAIEMENT SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)	
Mise en place d'un mandat de prélèvement ou de modification du mandat	Gratuit
Paiement d'un prélèvement	Gratuit
Services d'alertes sur prélèvement	cf. page 10
Rejet :	
- frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :	
prélèvement ≤ 20,00 €	Montant du prélèvement
au-delà	20,00 €
- autres motifs	13,90 €
Opposition ou révocation de mandat	13,90 €
Gestion des créanciers autorisés ou interdits	Nous consulter

Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer) émis

	Télétransmission ou Internet	Au guichet
Frais par virement occasionnel :		
- entre vos comptes	Gratuit	Gratuit
- autres destinataires	0,50 €	9,80 €
Virement instantané émis	Nous consulter	
Frais de mise en place d'un virement permanent ou de modification d'un virement permanent, en faveur d'un compte dans une autre banque	Gratuit	7,50 €
Frais par virement permanent	0,50 €	0,50 €
Virements sur liste/multiples :		
- frais par remise	2,65 €	16,00 €
- commission de service par virement	0,50 €	4,40 €
Factures Acceptées à Échéance (FAE)	Nous consulter	
Virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire	8,00 €	8,00 €

LES PAIEMENTS - MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

Espèces

Retrait d'espèces suivant conditionnement et mode de livraison	Nous consulter	
Chèques en euros payables en France		
Lettre chèque	Nous consulter	
Frais d'émission d'un chèque de banque	32,00 €	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur, par chèque	15,00 €	
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur, par chéquier	33,00 €	
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :		
- chèque inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €	
- chèque supérieur à 50,00 €	50,00 €	
Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision	14,00 €	
Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire	20,00 €	
Chèques en euros payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	cf. moyens de paiement internationaux	
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euros payable en France		
Règlement, par échéance :		
- avec convention de paiement sauf désaccord	1,00 €	
- sans convention de paiement sauf désaccord	21,00 €	
Incidents/rejets :		
- insuffisance de provision	20,00 €	
- demande de prorogation	32,00 €	
- pas d'ordre de payer, paiement partiel	20,00 €	
- autres motifs	Gratuit	
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euros payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	cf. moyens de paiement internationaux	

Virements non SEPA

	Télétransmission ou Internet	Au guichet
Virement de trésorerie en euros à destination de la France	9,80 €	15,89 €
Virement de trésorerie en euros à destination d'un autre pays de la zone SEPA (hors France)	cf. moyens de paiement internationaux	
Virement réglementé (redevance : TVA, URSSAF...)	9,80 €	15,89 €
Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite ; concerne les virements réglementés et les virements vers un tiers en France)	6,09 €	

Moyens de paiement internationaux

(opérations hors zone SEPA ou en devise autre que l'euro)

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les moyens de paiement internationaux couvrent les opérations en euros en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA (cf. définition page 4), ainsi que les opérations réalisées dans une devise autre que l'euro quel que soit le pays.

Imputation des frais :

Il existe 3 options d'imputation des frais liés aux transferts internationaux :

- « OUR » : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux de la Banque Transatlantique, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Tous les ordres transmis avec cette option seront exécutés sous votre pleine et entière responsabilité.
- « SHA » (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. SHARE est l'option retenue par défaut.
- « BEN » (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

A noter : au sein de l'EEE, l'option «SHA» est désormais obligatoire.

Frais d'intervention/de correspondants

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de Banque à Distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 10).

FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Demande de justificatif de paiement	20,00 €
Port sécurisé :	
- récupération des frais facturés par nos prestataires avec un minimum de :	
pli à destination de la France	25,00 € HT
pli à destination de l'étranger	40,00 € HT
Commission de change dégressive par tranche cumulative (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises) :	
- jusque 75 000 €	0,50 ‰
- au-delà	0,25 ‰
- minimum	17,50 €
Frais par virement occasionnel incomplet	6,00 €
Commission de règlement par chèque, hors commissions de transfert et de change	24,00 €
Majoration pour « virement express »	15,15 €
Impayé et modification sur chèques et effets	27,00 €
Avis de sort, relance	10,00 €

LES ENCAISSEMENTS - MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT

Virements ordinaires internationaux ⁽¹⁾	
Commission de rapatriement	18,50 €
Virements de trésorerie internationaux ⁽¹⁾	
- sans change	15,00 €
- avec change	31,00 €
Chèques ⁽¹⁾	
Crédit immédiat Sauf Bonne Fin « SBF » :	
- commission d'encaissement	1,00 ‰
minimum	20,00 €
Crédit Après Encaissement « CAE » :	
- commission d'encaissement	1,00 ‰
minimum	20,00 €
- frais de dossier	23,00 €

⁽¹⁾ Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou bénéficiaires le cas échéant.

Effets ⁽¹⁾	
Commission d'encaissement	1,00 %
- minimum	19,00 €
Commission d'acceptation	43,00 €
Frais de dossier	23,00 €

⁽¹⁾ Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou bénéficiaires le cas échéant.

LES PAIEMENTS - MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT

Virements ordinaires internationaux ⁽¹⁾	
Commission de transfert jusque 75 000 €	1,00 %
- au-delà	0,50 %
- minimum	17,50 €

Virements de trésorerie internationaux ⁽¹⁾	
- sans charge	16,00 €
- avec charge	32,00 €

Chèques ⁽¹⁾	
Commission de transfert jusque 75 000 €	1,00 %
- au-delà	0,50 %
- minimum	17,00 €
Commission d'encaissement	1,50 %
- minimum	43,00 €

Effets ⁽¹⁾	
Commission de transfert jusque 75 000 €	1,00 %
- au-delà	0,50 %
- minimum	17,00 €
Commission d'encaissement	1,50 %
- minimum	43,00 €
Commission d'acceptation	43,00 €

⁽¹⁾ Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou bénéficiaires le cas échéant.

Monétique

SOLUTION D'ACCEPTATION ⁽²⁾

⁽²⁾ Prestations proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance.

Terminaux de paiement électronique - TPE

Abonnement mensuel, maintenance et assistance téléphonique incluses :	
- TPE fixe	16,00 € HT
- TPE portable infrarouge	17,00 € HT
- TPE ADSL fixe	19,00 € HT
- TPE ADSL infrarouge	20,00 € HT
- TPE portable radio	22,00 € HT
- TPE ADSL radio	25,00 € HT
- TPE mobile GPRS	28,00 € HT
- TPE mobile GPRS abonnement GPRS inclus	31,00 € HT
- TPE phonie avec forfait de communication, à partir de	18,50 € HT
- TPE concentrés/grappés	Nous consulter
- Location de TPE "santé"	Nous consulter
- Paiement par carte et transmission Feuille de Soin Electronique (FSE)	Nous consulter
Installation sur site de matériel autonome et logiciel	69,00 € HT

Acceptation

Commission sur encaissements des paiements par carte	Nous consulter
- forfait mensuel petit remettant (moins de 1 000 € de flux mensuels)	8,00 €
- option petits montants (transactions de moins de 15 €)	Nous consulter
- frais par impayé	20,00 €

Monetico Mobile + (Solution d'encaissement sur Smartphone)

Abonnement mensuel, maintenance et assistance téléphonique incluses	
- lecteur de carte de paiement connecté bluetooth	
- application Monetico Mobile + sur Smartphone	6,90 € HT
- gestion et suivi des encaissements sur Internet	

Paiement sécurisé sur internet

Monetico paiement :	
- licence du logiciel	Gratuit
- frais de mise en service du TPE virtuel, à partir de	150,00 € HT
- abonnement mensuel du TPE virtuel, à partir de	17,00 € HT
- abonnement mensuel Pack Association	5,83 € HT

PnF (paiement en 3, 4, 5, 10 fois)

Droit d'utilisation par TPE	80,00 € HT
-----------------------------	------------

Location d'Editeur Lecteur de Chèques - ELC, couplé à un TPE

Abonnement mensuel, maintenance incluse à partir de :	17,00 € HT
---	------------

Services complémentaires

Logiciel pour le paiement sans contact carte et mobile	Gratuit
Téléchargement logiciel « Vente à distance » ou privatif	35,00 € HT

CARTES

Cotisations annuelles

Fourniture d'une carte de débit

Corporate MasterCard	58,00 €
BusinessCard Executive MasterCard	140,00 €
Options disponibles selon la carte :	
- statistiques dépenses porteurs ou entreprise	7,90 €
- retraits	5,75 €
- 2 ^e relevé porteur, synthèses porteurs ou entreprise	6,80 €

Paiements et retraits carte en euro

Opérations libellées en euros dans l'Espace Economique Européen :	
- paiement par carte	Gratuit
- retrait d'espèces au distributeur automatique de billets du CIC et du Crédit Mutuel	Gratuit
- retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	Gratuit
Autres opérations ⁽¹⁾	
- paiement par carte - par paiement	2,70 %
- frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque - par retrait	2,70 % + 3,00 €
- frais par retrait d'espèces au guichet d'une autre banque - avec carte	2,70 % + 3,00 €

(1) Hors Espace Economique Européen ou opérations en devises

Gestion des cartes

Refabrication d'une carte	13,00 €
Refabrication d'une carte en urgence	72,00 €
Réédition d'un code confidentiel	9,70 €
Réédition d'un code confidentiel en urgence	60,00 €
Changement du code confidentiel via un GAB CIC ou Crédit Mutuel	9,00 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	12,50 €
Opposition de la carte par le porteur, pour perte et vol	Gratuit
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte de bancaire	44,00 €
Levée d'interdiction de carte	Gratuit

Frais de duplicata de relevé de carte	
- ≤ 12 mois	22,00 €
- > 12 mois	36,00 €

Banque à distance

FILBANQUE : SERVICE INTERNET

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) par mois (hors frais de connexion et de fournisseur d'accès à Internet et hors commissions liées au traitement des flux) :	
- Filbanque Professionnel :	
• jusqu'à 2 sociétés gérées, en plus du titulaire du contrat	10,50 € HT
• au-delà, par tranche de 5 sociétés	+5,00 €
- Filbanque Entreprise :	
• jusqu'à 2 sociétés gérées, en plus du titulaire du contrat	31,00 € HT
• au-delà, par tranche de 10 sociétés	+10,00 €
Services d'authentification forte, abonnement mensuel :	
- CAB, Safetrans, K-Sign® Office**, autres certificats RGS	5,00 € HT
- certificats non RGS	10,00 € HT
Base Tiers (bénéficiaires, virement, tirés LCR)	Nous consulter
Base Mandat	Nous consulter
Alertes : abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS ou mail, forfait incluant 25 SMS ou 25 mails/mois	5,00 € HT
- SMS supplémentaire	0,20 € HT
- mail supplémentaire	0,15 € HT
Gestion de plafonds et collèges, par mois	12,00 € HT
Prélèvement de l'abonnement sur compte de tiers ou IBAN externe	10,00 € HT

ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES⁽¹⁾

Mise en place d'un service de transfert de fichiers	Nous consulter
Services, abonnement mensuel :	
- services TWEB (transfert WEB)	13,00 € HT
- Hub Transferts (logiciel de saisie et gestion de fichiers + transferts):	
• mono banque	20,00 € HT
• multi-banques	cf. serv. EBICS
- EBICS T (Transport) jusqu'à 50 comptes	50,00 € HT
au-delà de 50 comptes	Nous consulter
- EBICS TS (Transport et Signature)	
jusqu'à 5 signataires et 50 comptes	75,00 € HT
au-delà de 5 signataires ou de 50 comptes	Nous consulter
Services complémentaires :	
• libération de fichiers, gestion des entités, gestion de trésorerie	Nous consulter
Transmission de la banque vers le client par enregistrement	0,09 € HT
Transmission du client vers la banque par enregistrement	Gratuit
Refection de relevé de compte par demande	22,00 € HT
SWIFTNet	Nous consulter
Test de fichier XML, par fichier envoyé	5,00 €

*Hors frais d'abonnement mensuel à Filbanque - Service Internet

SOLUTIONS D'AUTHENTIFICATION ET CERTIFICATS DE SIGNATURE

Service Safetrans :	
- lecteur de carte, cotisation annuelle	15,00 € HT
- carte Safetrans (option), par carte fabriquée	7,00 €
Certificats K.Sign® Office** (par commande, par an) :	
- de 1 à 5 tokens, par token	53,00 € HT
- au-delà de 5 tokens	Nous consulter

Crédits et garanties

DÉCOUVERT ET FACILITÉ DE CAISSE

Frais d'études et d'actualisation, à partir de	200,00 €
Intérêts débiteurs	Nous consulter
Commission d'engagement	Nous consulter
Commission de plus fort découvert (définie page 4)	0,08 %
Commission d'immobilisation (définie page 4)	0,60 %
Commission de non utilisation de crédit (définie page 4)	0,50 %

FINANCEMENT MOYEN ET LONG TERME

Frais de dossier	1,00 %
- minimum	300,00 €

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR LA FRANCE

Frais de dossier à partir de	200,00 €
Commission d'étude, à partir de	105,00 €
Mise en place par acte :	
- E-Caution via Filbanque	25,00 €
- caution en garantie simple	49,00 €
- caution ou garantie complexe, à partir de	150,00 €
- aval sur effet	55,00 €
- avenant	49,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel	de 1,00 % à 3,00 %
- minimum de perception par acte et par mois	11,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	1,00 €
Frais de mise en jeu	115,00 €
Commission de frais de traitement de mainlevée	
- acte simple	25,00 €
- acte complexe, à partir de	60,00 €
Edition manuelle de relevé	28,00 €
Envoi par courrier	Récupération des frais

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE À L'INTERNATIONAL

Frais de dossier à partir de	200,00 €
Commission d'étude, à partir de	105,00 €
Mise en place :	
- caution ou garantie internationale simple	120,00 €
- caution ou garantie internationale complexe, à partir de	265,00 €
- aval sur effet	60,00 €
- avenant	60,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel, à partir de :	2,00 %
- minimum de perception par acte et par mois	11,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	1,00 €
Frais de mise en jeu	170,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	60,00 €
Notification/authentification de garanties reçues	120,00 €
Frais de SWIFT	15,00 €
Frais d'envoi courrier spécial	35,00 €

ACTES DE GARANTIE REÇUE

Constitution des actes	Nous consulter
Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	de 50,00 € à 400,00 €
Information des cautions : lettre d'information annuelle	46,00 €

Placements financiers

Gestion sous mandat : compte géré sous mandat par une équipe de gérants d'actifs.

Gestion Conseillée expert : compte conseillé de manière proactive par un expert dédié et accès aux outils mis à disposition par la banque.

Gestion Libre : gestion autonome du portefeuille, accès à un large univers d'investissements et aux outils mis à disposition par la banque.

La banque peut reverser des commissions (transactions, gestion...) au prestataire exerçant le service de gestion. Le détail est disponible auprès de votre banque.

	Gestion sous mandat	Gestion Conseillée expert	Gestion Libre
Services d'investissement :			
- frais de gestion semestriels	0,50 % HT	0,50 % HT	
- commission de performance (1) de la performance	5,00 % HT ⁽¹⁾		
- mandats d'arbitrage	Nous consulter		

Transactions sur valeurs mobilières

Transactions Euronext			
- actions saisie Filbanque	0,96 %	0,96 %	1,55 % 0,77 %
- obligations saisie Filbanque	0,77 %	0,77 %	0,77 % 0,60 %
- minimum par ordre saisie Filbanque	19,50 €	19,50 €	19,50 € 10,70 €
Transactions autres marchés ⁽²⁾			
- actions ou obligations étrangères	1,30 %	1,30 %	2,25 %
- minimum par ordre saisie Filbanque	30,00 €	30,00 €	85,00 € 75,00 €

(2) Liste des pays disponible à votre guichet

Autres valeurs mobilières

La banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur). Le détail est disponible auprès de votre banque et sur www.banquetransatlantique.com

OPC ⁽³⁾	Gestion sous mandat	Gestion Conseillée Expert	Gestion Libre
- souscription OPC actions et diversifiés	1,00 %	1,00 %	2,00 %
- souscription OPC obligataires	0,20 %	0,20 %	2 % max
- souscription OPC monétaires	Gratuit	Gratuit	1 % max

(3) Tarifs hors droits d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur et commissions d'intermédiation.

- minimum par souscription	25,00 €
- rachat	Gratuit
Valeurs non cotées	1,55 % minimum de 75,00 €

Conservation

Droits de garde semestriels : ils sont prélevés par avance tous les semestres en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31 décembre et au 30 juin.

Commission proportionnelle :	
- droits de garde sur valeurs mobilières et métaux (par semestre)	0,20 % HT
- majoration sur les valeurs étrangères	50,00 %
Droit fixe par ligne :	
- valeurs françaises ⁽⁴⁾ et assimilées (4) ainsi que les valeurs belges cotées en Belgique et les valeurs des Pays-Bas cotées aux Pays-Bas.	3,27 € HT
- valeurs étrangères	4,85 € HT
- valeurs non cotées sur un marché organisé (forfait)	81,49 € HT
Minimum par portefeuille	16,67 € HT

Services liés

Transfert de portefeuille hors Groupe CM-CM II :	
- par ligne de titres	6,17 € HT
- minimum	83,33 € HT

Mentions légales

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 29 371 680 euros - RCS Paris 302 695 937 - Swift CMCIFRPP - Banque régie par les articles L.511-I et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 025 540 Contrat(s) d'assurance souscrit(s) auprès des ACM Vie SA, ACM IARD, SERENIS Vie et distribué(s) sous la marque CIC Assurances. Protection Vol est un service assuré par EPS qui dispose de l'autorisation administrative délivrée par la Préfecture du Bas-Rhin le 17/12/1999. Cette autorisation ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics. Activité privée de surveillance.

Informations

Dispositif de garantie des dépôts. Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25 juin 1999, relative à l'épargne et à la sécurité financière et ses textes d'application. *Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif* : **FBF** : 18, rue La Fayette - 75440 Paris Cedex 09, ou par Internet : <http://www.fbf.fr>

Banque Transatlantique - Siège 26, avenue Franklin Delano Roosevelt 75008 Paris
T + 33 | 56 88 77 77 | **E** btcontact@banquetransatlantique.com
www.banquetransatlantique.com

Nos guichets sont ouverts de 9h00 à 18h00, du lundi au vendredi.



BANQUE TRANSATLANTIQUE

PARIS

BARCELONE

BRUXELLES

GENÈVE

HONG KONG

LONDRES

LUXEMBOURG

MADRID

MONTREAL

NEW YORK

SAN FRANCISCO

SINGAPOUR

26, avenue Franklin Delano Roosevelt
75372 Paris Cedex 08
www.banquetransatlantique.com